



Bilan Carbone

Exercice 2021

Ce document a pour objectif de présenter le **bilan carbone** pour l'exercice 2021 d'EGAMO.

Il est en lien avec la politique de développement durable d'EGAMO, disponible à l'adresse suivante : <http://www.egamo.fr/nos-valeurs>

I. Table des matières

Editorial	3
1. Présentation du périmètre et de la méthodologie	4
2. Résultats du Bilan Carbone	11
3. Stratégie climat et plan d'action	21

Editorial

Depuis sa création en 2008, EGAMO a mis en œuvre des actions sociétales, en cohérence avec son ADN, hérité de notre environnement économique constitué principalement de mutuelles, d'acteurs institutionnels de l'économie sociale, et de son groupe d'appartenance, le « Groupe VYV ».

C'est en 2020 que la « raison d'être » d'EGAMO a vu le jour : **« Engagés pour une finance durable et performante, facteur de développement mutuel »**. Notre Politique de développement durable, qui en est le prolongement, intègre les enjeux environnementaux, et plus particulièrement celui de la lutte contre le réchauffement climatique.

Le 28 février 2022, alors que les travaux de collecte et d'analyse des données étaient en cours, le deuxième volet du sixième rapport du GIEC rappelait à tous l'importance de la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et l'impact que le réchauffement climatique aura sur la société, mais également les capacités d'adaptation qu'elle devra manifester face à ces enjeux.

Ce premier bilan permet à EGAMO de s'inscrire dans la démarche collective nécessaire pour faire face aux grands défis à venir.

Nicolas DEMONT
Directeur Général

1. Présentation du périmètre et de la méthodologie

1.1. Objectifs et méthodologie

Dans le cadre de sa **politique de développement durable**, EGAMO s'est engagée à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour contribuer à atteindre les **objectifs fixés dans la Stratégie Nationale Bas Carbone**, au travers de ses activités directes (au niveau de l'entreprise) ou indirectes (au niveau de la gestion d'actifs).

Cet engagement s'est notamment traduit par :

- L'**adhésion au Carbon Disclosure Project (CDP)**, qui permet d'être activement impliqué dans la mesure des impacts environnementaux (métriques) des émetteurs dans lesquels la SGP investit.



- L'**utilisation de la Task Force on Climate Related Financial Disclosure (TCFD) comme cadre de référence** pour piloter et communiquer sur les émissions de GES des portefeuilles que nous gérons.



EGAMO s'est fixée comme **objectifs** de :

- **Comptabiliser l'ensemble de ses émissions de GES (directes et indirectes)**
- Prendre conscience de ses **principaux postes d'émissions** et de sa **vulnérabilité énergétique** (postes contributeurs)
- Se mettre en situation de pouvoir :
 - Définir ses **objectifs de réduction d'émissions** et un **plan d'actions associé** / Mettre en place une **stratégie de réduction des émissions de GES** en facilitant le pilotage des actions de réduction définies
 - Associer aux objectifs de réduction des émissions des GES des **actions de compensation des émissions résiduelles**

Objectifs et méthodologie

EGAMO a souhaité mettre en place une méthode rigoureuse et reconnue de **comptabilisation** de ses **émissions** au travers d'un **Bilan Carbone®**, tel que développé avec l'**Ademe** et l'**Association Bilan Carbone**.

La réalisation du Bilan Carbone d'EGAMO s'est ainsi déroulée en **4 grandes étapes** :

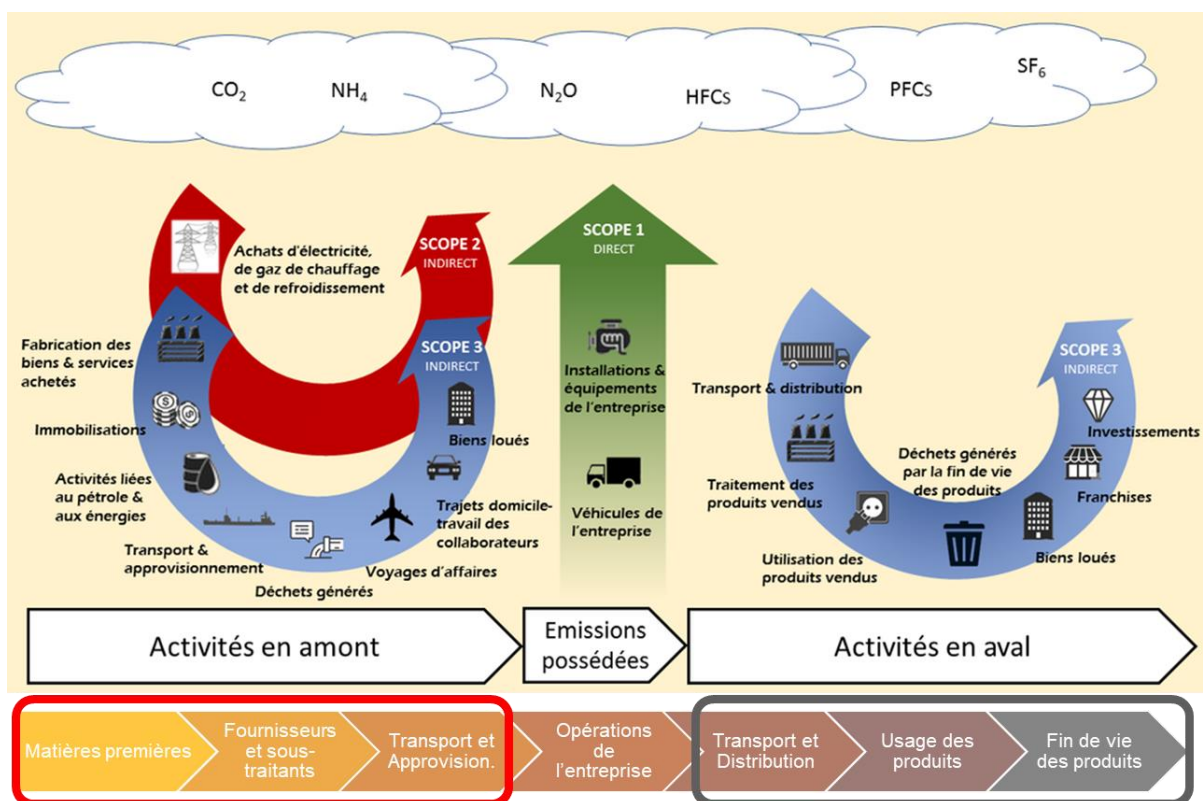


Le présent rapport présente les résultats obtenus au terme de ce Bilan Carbone.

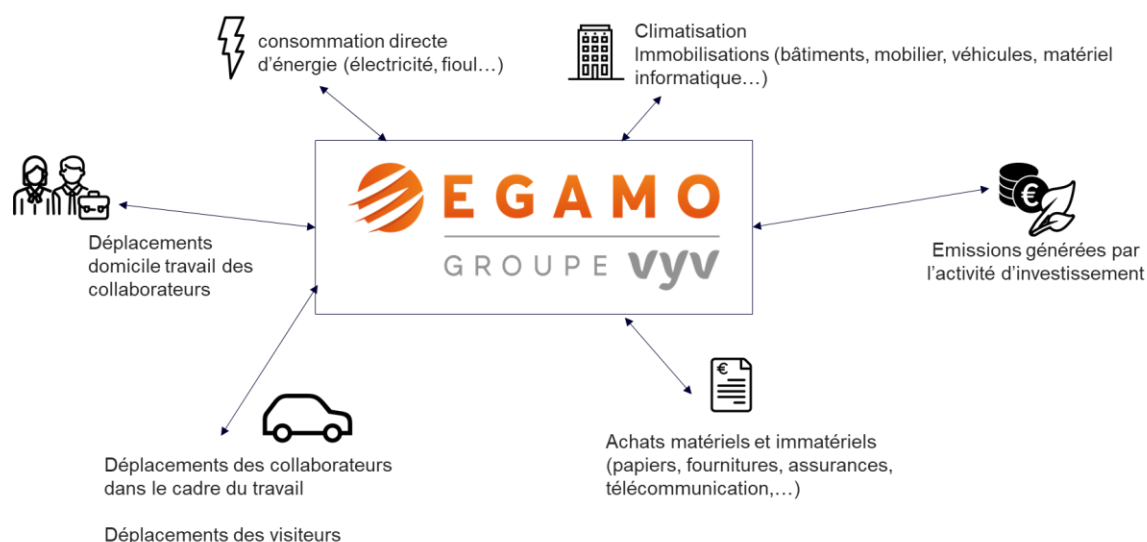
1.2. Périmètre

Lors de l'établissement d'un Bilan d'Emission de Gaz à effet de Serre (BEGES), les émissions de GES peuvent être calculées sur un périmètre organisationnel défini par **3 catégories d'émissions** appelées les « scopes » :

- **Émissions directes de GES (ou SCOPE 1) :** Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- **Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) :** Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.
- **Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) :** Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...



Dans le cas d'un **Bilan Carbone** ©, les émissions sont calculées sur la **totalité des scopes**, tel que présenté ci-après.



Les **émissions liées aux activités d'investissement** d'EGAMO ont donc également été prises en compte. Cependant, étant donné l'importance de ce poste d'émission par rapport aux autres postes, il a été décidé de le traiter à part dans le présent bilan. Cela a pour objectif de ne pas occulter les autres postes d'émissions et de favoriser la mise en place d'actions permettant à la structure de travailler sur sa stratégie bas carbone en parallèle de ses actions sur les investissements.

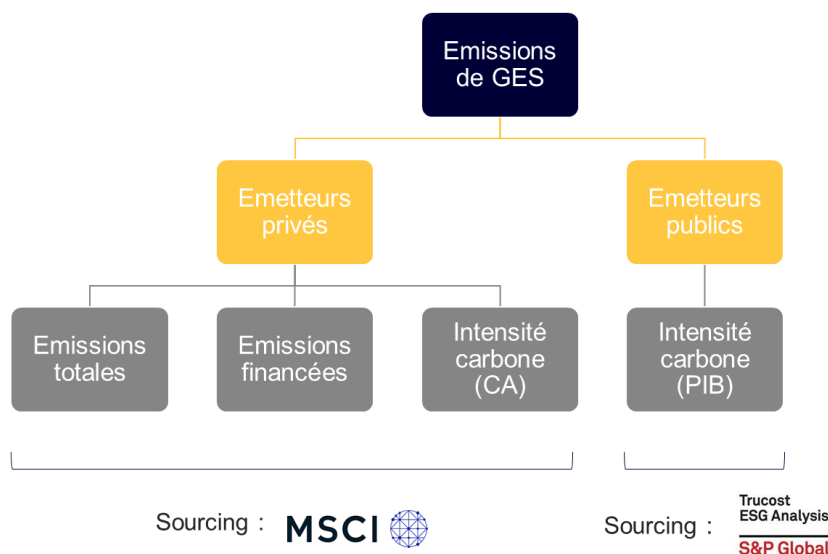
Enfin, pour le périmètre temporel, la méthodologie Bilan Carbone © recommande d'utiliser l'échelle de temps au plus près de l'activité de l'organisation. Dans le cas d'EGAMO, c'est donc l'**année civile** qui a été choisie. Ce premier Bilan Carbone a donc été établi pour l'année civile 2021.

1.3. Focus sur la prise en compte des investissements

Méthodologie employée

Dans le cadre du projet DPA, EGAMO a développé un ensemble de **métriques** permettant de suivre et de piloter les émissions de GES de ses investissements. Ces métriques sont différentes selon le périmètre des émetteurs privés ou celui des émetteurs publics :

- Sur le périmètre des **émetteurs privés**, les données permettant d'alimenter les métriques sont fournies par **MSCI**
- Sur le périmètre des **émetteurs publics**, les données permettant d'alimenter les métriques sont fournies par **SP Trucost**



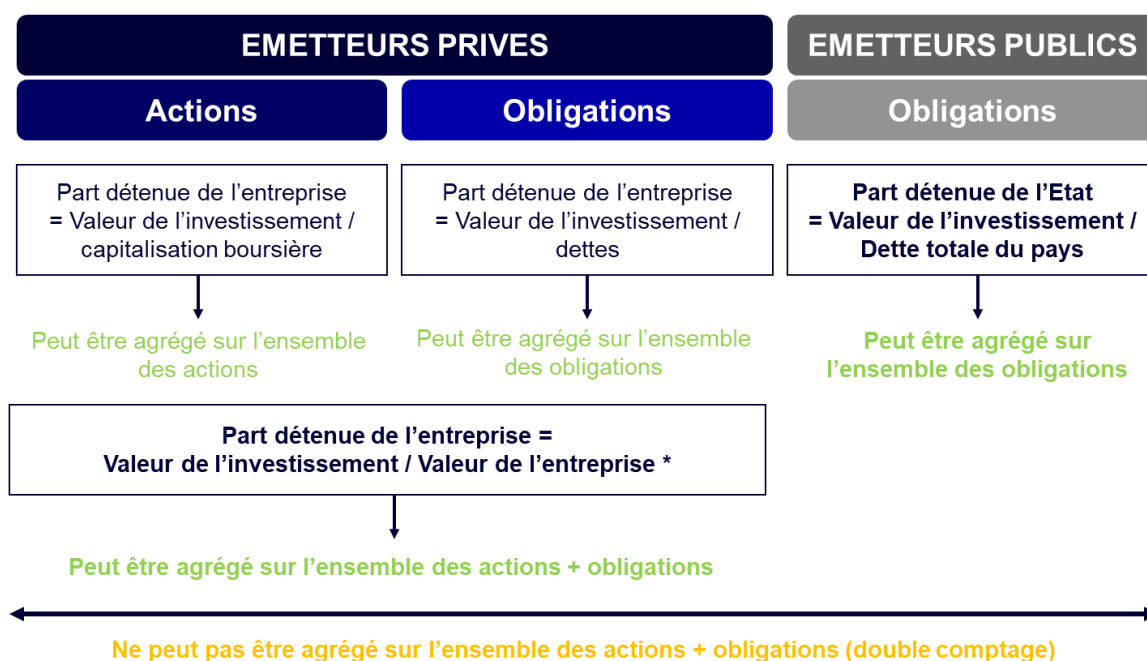
Dans le cas de ce Bilan carbone, la métrique retenue est celle des **émissions totales**, qui correspond à la logique utilisée pour le calcul des autres postes.

Métrique	Emissions totales	Emissions financées	Intensité carbone
Unité	Tonnes CO2 eq	Tonnes CO2 eq / M€ investis	<ul style="list-style-type: none"> Tonnes CO2 eq / M€ de CA (émetteurs privés) Tonnes CO2 eq / M€ de PIB (émetteurs publics)
Utilité	Mesurer l'empreinte carbone totale de l'investissement	Mesurer l'empreinte carbone normalisée de l'investissement (par millions d'euros investis)	Mesurer l'efficacité de l'investissement en termes d'émissions de GES, par unité d'output (CA ou PIB)
Forces	<ul style="list-style-type: none"> Permet de mesurer les émissions de GES du point de vue de la comptabilité carbone Nombre absolu, qui peut être agrégé 	<ul style="list-style-type: none"> Autorise les comparaisons, indépendamment du poids de la ligne de l'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> Fournit l'intensité carbone d'un investissement, en le rapportant à la taille de l'entreprise émettrice -> Permet de comparer cette intensité entre 2 émetteurs n'ayant pas la même taille
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> Ne s'applique qu'au secteur privé Nécessite d'utiliser la capitalisation boursière ou la valeur d'entreprise pour identifier le poids de l'investissement dans les émissions totales de l'émetteur Ne peut être appliqué qu'aux actions, lorsqu'on utilise la capitalisation boursière Nécessite d'utiliser la valeur d'entreprise pour l'appliquer simultanément aux actions et obligations privées Ne permet pas les comparaisons entre les différents investissements (sauf à les normaliser) 	<ul style="list-style-type: none"> Ne s'applique qu'au secteur privé Nécessite d'utiliser la capitalisation boursière ou la valeur d'entreprise pour identifier le poids de l'investissement dans les émissions totales de l'émetteur Ne peut être appliqué qu'aux actions, lorsqu'on utilise la capitalisation boursière Nécessite d'utiliser la valeur d'entreprise pour l'appliquer simultanément aux actions et obligations privées 	<ul style="list-style-type: none"> Calcul complexe Difficile à faire comprendre et à communiquer Nécessite de connaître les CA (ou PIB pour les émetteurs publics)

Les émissions totales peuvent également être agrégées sur les différentes **natures d'actifs** (actions / obligations) et les différentes **natures d'émetteurs** (privés / publics).

Pour le calcul de cette métrique, la méthodologie est distincte en fonction des émetteurs, telle que présentée dans le schéma ci-après :

EMPREINTE CARBONE TOTALE



* Valeur de l'entreprise = Capitalisation boursière + Dettes de LT - Trésorerie (cash + Dettes de CT)

De plus, il a été décidé d'employer les règles suivantes :

- Pour les **émetteurs privés** :
 - Mesurer les émissions de GES des activités d'investissement privé (actions + obligations) à l'aide du ratio « Valeur de l'investissement / Valeur de l'entreprise » (Afin de pouvoir agréger les valeurs obtenues pour les actions et les obligations)
 - Limiter le calcul des émissions de GES liées aux investissements privés aux périmètres Scope 1 (émissions générées par le processus de production de l'entreprise) + Scope 2 (émissions liées à la consommation d'électricité) (en raison de l'hétérogénéité des pratiques de reporting des émissions scope 3 (indirectes amont + aval) des émetteurs privés, ces dernières ne sont pas retenues dans le calcul des émissions)
- Pour les **émetteurs publics** :
 - Mesurer les émissions de GES des activités d'investissement public à l'aide du ratio « Valeur de l'investissement / Dette totale du pays » (afin de pouvoir les agréger avec les émissions des activités d'investissement privé) ¹
 - Limiter le calcul des émissions de GES liées aux investissements publics aux émissions « production based » (pour réduire la double comptabilisation et rester en cohérence avec l'utilisation des scope 1 et 2 pour les émetteurs privés)

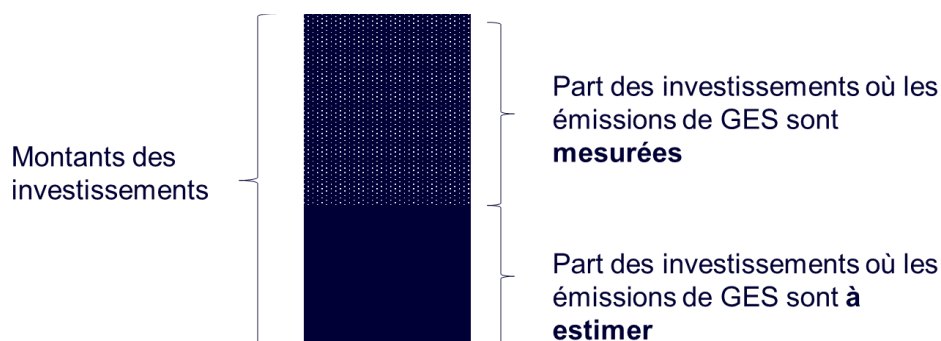
¹ Attention, ces émissions ne sont pas directement comparables ; l'agrégation présente des problèmes de **double comptage**, certaines émissions du secteur privé étant intégrées dans celles du secteur public.

Métriques utilisées pour le calcul

Les métriques utilisées pour les calculs sont donc les suivantes :

METRIQUES	EMETTEURS PRIVES	EMETTEURS PUBLICS
EMISSIONS DE GES	<p>CARBON_EMISSIONS_SCOPE_12 Emissions de GES du Scope 1 (émissions générées par le processus de production de l'entreprise) et du Scope 2 (émissions liées à la consommation d'électricité) <u>Source</u> : MSCI</p>	<p>GHG_Territorial_(Incl. LULUCF)_PRIMAP Emissions "Production based" (millions TCO2e) = Territorial emissions of a country, including land use, land use change and forestry, based on the PRIMAP dataset Les gouvernements déclarent généralement leurs émissions de GES conformément aux normes internationales définies par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre. Cela signifie que leurs estimations et leurs rapports sur le carbone sont basés sur une approche territoriale et mesurent les émissions sur la base de la "production". Cette approche tient compte de toutes les émissions ponctuelles générées (ou séquestrées) à l'intérieur de leurs frontières, quelle que soit la destination des biens ou des services ; ainsi, un pays peut essentiellement exporter ses émissions en créant des produits contenant une quantité importante de carbone intégré qui doit être traité dans un autre pays. En termes techniques, cela revient à la somme des émissions de la consommation intérieure (émissions intérieures) et des émissions intégrées dans les biens et services exportés (émissions exportées). <u>Source</u> : Trucost</p>
VARIABLE POIDS DE LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT	<p>EVIC_EUR Valeur de l'entreprise, y compris les liquidités (millions d'euros) Valeur d'entreprise incluant les liquidités (millions d'euros) à la fin de la dernière année fiscale disponible. La valeur d'entreprise y compris les liquidités (EVIC) est une mesure alternative à la valeur d'entreprise (EV) pour évaluer une société en ajoutant les liquidités et les équivalents de liquidités à l'EV. La valeur de l'entreprise est calculée comme la valeur totale de l'entreprise (capitalisation boursière de l'entreprise, actions privilégiées, intérêts minoritaires, dette totale) moins les liquidités et les équivalents de liquidités. C'est-à-dire EVIC = capitalisation boursière à la date de fin d'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale. <u>Source</u> : MSCI</p>	<p>DEBT_BY_STATE Dette globale d'état en euros <u>Source</u> : https://fr.countryeconomy.com/gouvernement/dette</p>

Dans le cas de **données manquantes**, la démarche suivante est appliquée pour le calcul des émissions liées aux investissements d'EGAMO :



1. Calcul d'un **facteur d'émission monétaire** en utilisant la partie des investissements pour laquelle les émissions de GES sont mesurées (émissions / 1 millions d'euros)
2. Application du facteur d'émission à la **partie des investissements pour laquelle les émissions de GES ne sont pas disponibles** (facteur d'émission x montant en millions d'euros)

Remarque : les facteurs d'émissions ont été calculés indépendamment sur la poche des investissements privés et sur la poche des investissements publics.

Ventilation OPC / Mandat

Les investissements d'EGAMO peuvent être répartis en OPC et en mandats.

Les mandats sont des produits purement dédiés (affectés à un client unique, qui dicte ses orientations stratégiques).

Les émissions de GES sont donc dissociées entre :

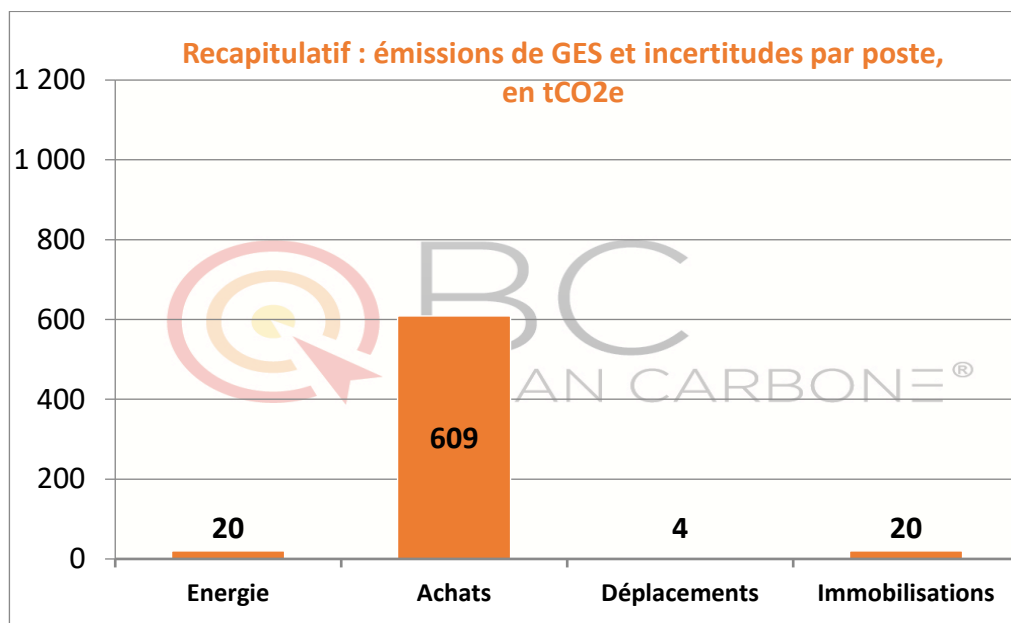
- Les **émissions des OPC**, pour lesquels EGAMO conserve la maîtrise et pourra piloter les émissions de GES
- Les **émissions des mandats**

2. Résultats du Bilan Carbone

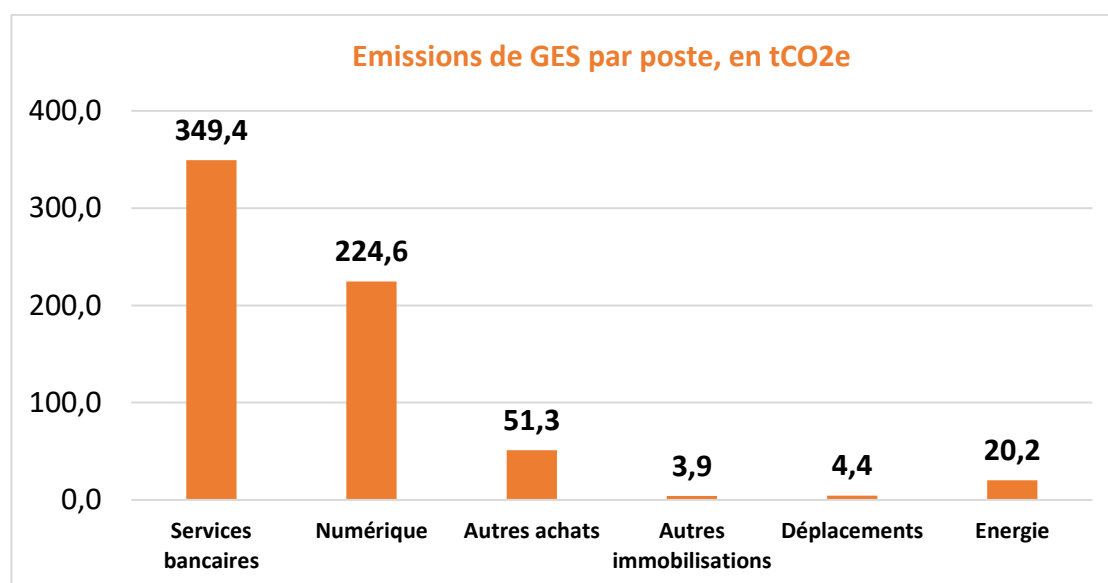
2.1. Résultats par postes pour l'année 2021

Les émissions carbone d'EGAMO en dehors de son activité d'investissement sont estimées à **653 t CO2 eq.**

Ces émissions sont réparties de la manière suivante :



Le **poste « Achats »** représentant une large majorité des émissions d'EGAMO, il apparaît pertinent d'utiliser un autre découpage des émissions, faisant mieux apparaître les postes d'émissions principaux de la société de gestion :



Ainsi, les principaux postes d'EGAMO sont ceux qui sont directement liés à l'activité de la société :

- Les services bancaires
- L'empreinte numérique (incluant les achats de logiciels, de matériel informatique...)

Pour le pilotage des émissions lors des prochains exercices, il est indispensable de les rapporter aux données d'activités. Le tableau ci-dessous présente les résultats obtenus par postes, sur la base des données d'activités suivantes :

- Nombre de collaborateurs en 2021 : 40
- Chiffre d'affaires : 13,2 M €

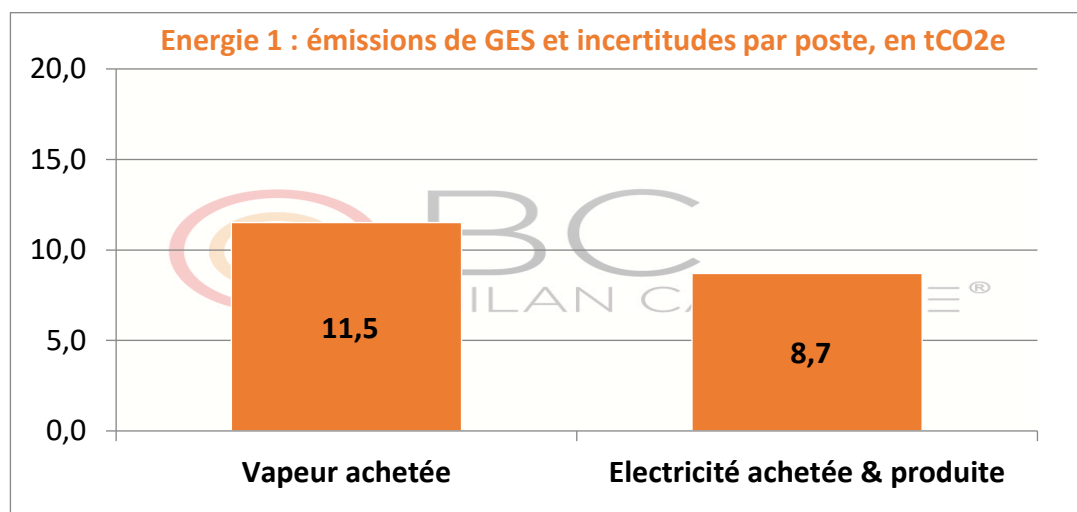
Postes	Kg CO2 eq	Kg CO2 / nb collaborateurs	Kg CO2/ M€ CA
Services bancaires	349 430,36	8 735,76	26 472,00
Numérique	224 643,03	5 616,08	17 018,41
Autres achats	51 272,24	1 281,81	3 884,26
Autres immobilisations	3 942,49	98,56	298,67
Déplacements	4 441,93	111,05	336,51
Energie	20 225,44	505,64	1 532,23
Total	653 955,50	16 348,89	49 542,08

2.2. Détails des émissions par poste

Les pourcentages indiqués pour les postes sont calculés hors activité d'investissement.

Energie : 3% des émissions, 20,2 t CO2 eq

Le poste **Energie** représente **20,2t CO2eq par an**, soit **3% des émissions totales d'EGAMO**. Cela représente l'équivalent des émissions de 20 trajets aller-retour en avion Paris-New York.



Ce poste a été estimé sur la base de la surface occupée par EGAMO dans la Tour Montparnasse (835 m²). La Tour Montparnasse utilise le réseau de chaleur urbain de Paris (CPCU2) pour son chauffage et sa climatisation. Cette estimation est peu précise et ne permet pas de piloter les

² <https://www.cpcu.fr/>

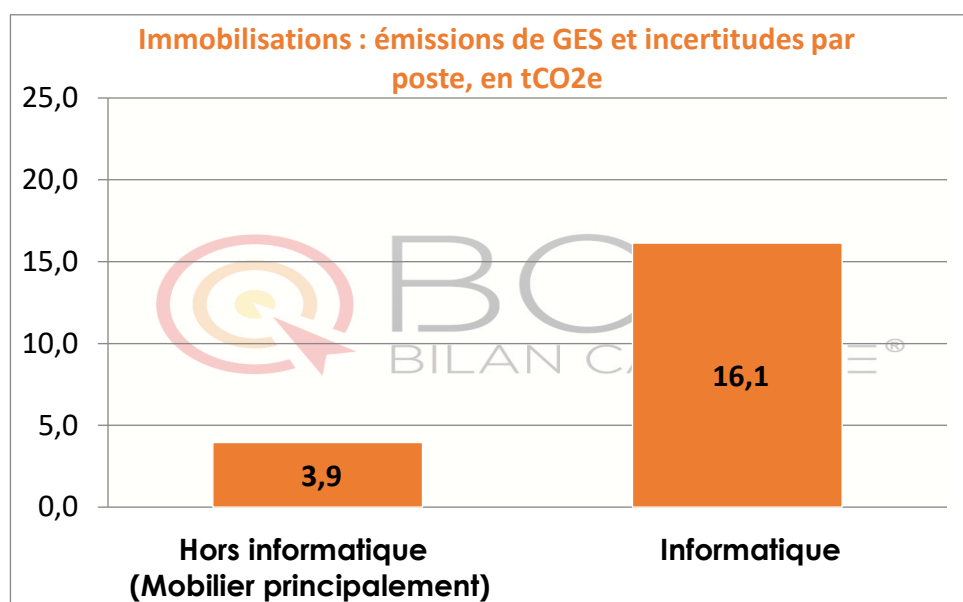
consommations spécifiques d'EGAMO. En effet, il n'est pas possible d'accéder aux consommations d'électricité spécifique d'EGAMO, mais uniquement aux consommations totales de la Tour et à la quote-part de la société de gestion.

Etant donné le déménagement prévu en avril 2022 d'EGAMO dans le Vyllage, une attention particulière devra être apportée à ce poste lors du prochain bilan, à la fois au regard de la méthode de calcul et de l'éventualité d'un pilotage plus précis.



Immobilisations : 3% des émissions, 20,0 t CO2 eq

Le poste **Immobilisations** représente **20,0t CO2eq par an**, soit **3% des émissions totales d'EGAMO**. En 2021, il est donc équivalent au poste Energie. Cela représente l'équivalent des émissions de 20 trajets aller-retour en avion Paris-New York.



Détail informatique :

Matériel	Durée d'amortissement	Nombre	Date d'acquisition	Empreinte carbone (kg CO2)
Ordinateur fixe	3	6	2020 à 2021	338
Ordinateur portable	3	50	2020 à 2021	2 604
Ecran 19 pouces	3	60	2020 à 2021	4 426
Ecran 24 pouces	3	35	2020 à 2021	2 895
Imprimantes et photocopieurs	3	6	2020 à 2021	5 870
Total matériel informatique				16 134

La Tour Montparnasse étant totalement amortie, elle n'a pas été comptabilisée ici. Etant donné le déménagement en avril 2022 d'EGAMO dans le Vyllage, une attention particulière devra être apportée à ce poste lors du prochain bilan.

Espace de travail dans le nouvel espace Vyllage

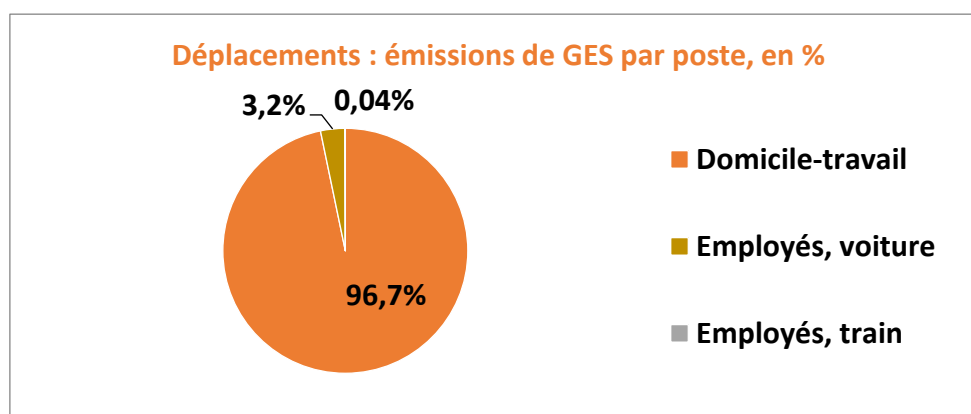


Pour le poste immobilisations les émissions de gaz à effet de serre sont donc principalement portées par les **matériels informatiques**. Plus de deux écrans par collaborateurs ont notamment été recensés, ce qui pourra constituer un axe d'amélioration lors de l'établissement du plan d'action.

Déplacement : 1% des émissions, 4,9 t CO2 eq

Le poste **Déplacements**, qui inclut les déplacements dans le cadre du travail et les déplacement domicile-travail représente **4,9 t CO2eq par an**, soit **1% des émissions totales d'EGAMO**.

En 2021, les déplacements professionnels ayant été très réduits du fait de la crise sanitaire, ils ne représentent que 3,24% de ce poste.

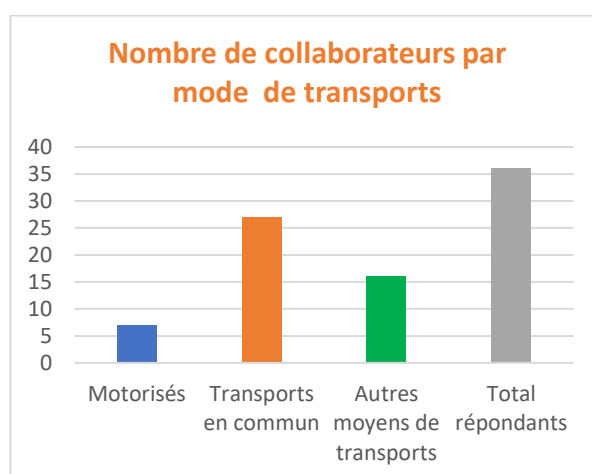


Les déplacements dans le cadre du travail comptabilisés sont les suivants :

- Prospection
- Comité de gestion
- Réunions de travail internes.

La majorité des émissions carbone d'EGAMO liée aux déplacements concerne les **déplacements domicile travail**. Pour calculer ces émissions, un questionnaire dédié a été envoyé à l'ensemble des collaborateurs. Le taux de participation a atteint 80%, taux suffisant pour permettre d'obtenir une bonne estimation des émissions.

En première analyse, on constate qu'il y a peu de collaborateurs qui emploient des moyens de transports motorisés individuels. Les collaborateurs d'EGAMO privilégient les transports en commun, et recourent pour beaucoup à des moyens de transport alternatifs (marche, vélo).



S'ils ne sont pas majoritaires, les modes de transports individuels motorisés sont responsables de la majeure partie des émissions de ce postes, comme le montre le tableau ci-dessous :

Mode de transport	Détail	Km parcourus	Emissions associées (kg CO2e)
Voiture	Diesel	8438	1 425
	Essence	1913	342
2 roues	>= 750 cm3	7242	989
	<750 cm3	8508	487
Bus		6138	704
RER/Métro/Transilien/TER		84713	334

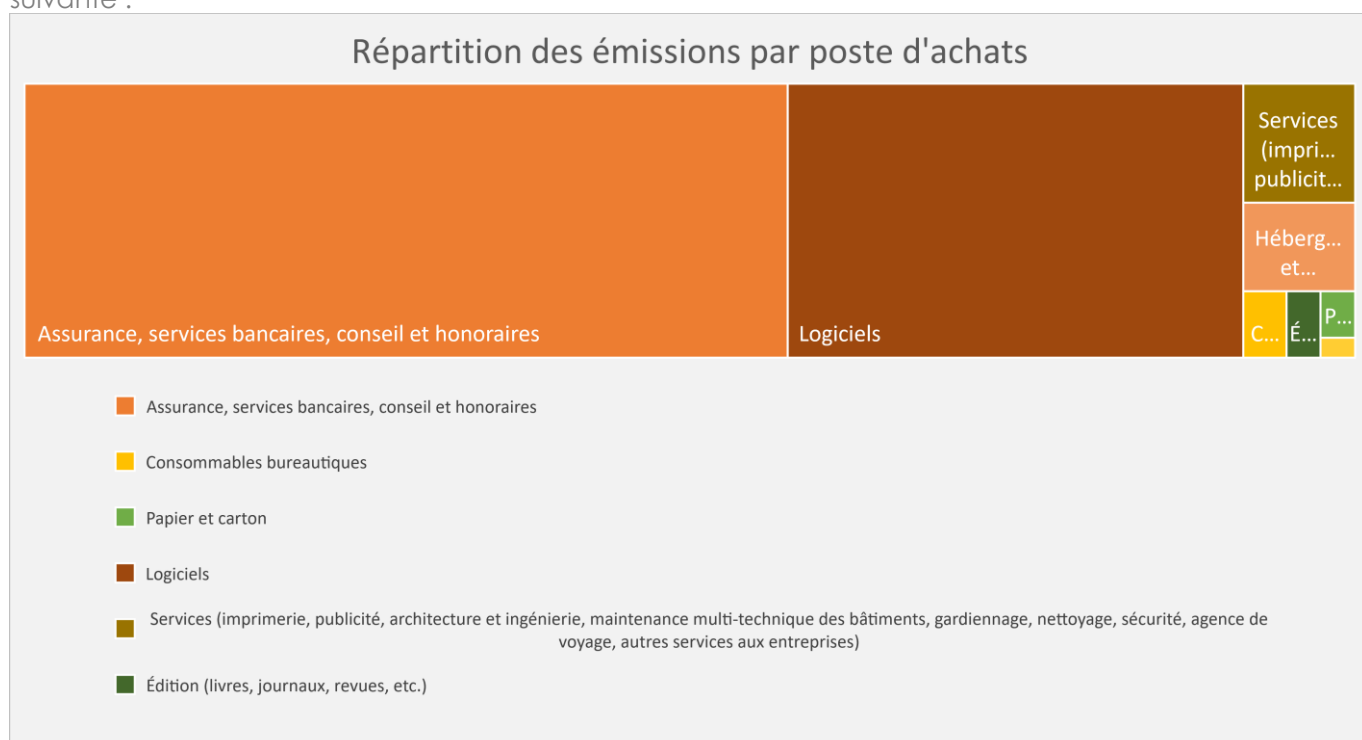
Enfin, le poste déplacement est également un poste faiblement émetteur de carbone pour EGAMO en raison du recours massif de l'entreprise au **télétravail**. En moyenne, les collaborateurs ont déclaré avoir travaillé sur site 98 jours sur l'année 2021.

Le déménagement d'EGAMO aura nécessairement des impacts sur ces trajets domicile travail. Il sera donc important lors du prochain bilan d'observer les évolutions de ce poste.

Achats : 93% des émissions, 609 t CO2 eq

Le poste **Achats** est de loin **le plus émetteur de GES pour EGAMO, hors activité d'investissement**. Il représente à lui seul **93% des émissions** de la société de gestion et est estimé à **609 t CO2 eq**.

Il a été estimé sur la base du Grand Livre de compte, au moyen de ratios monétaires, calculés avec des facteurs d'émissions mis à disposition par l'Ademe, ou, dans le cas des logiciels, sur la base des bilans carbone publiés par les entreprises concernées. Ces ratios étant génériques, une forte incertitude reste associée à ces estimations. La répartition par poste d'achats est la suivante :



Par ordre décroissant d'émissions, les postes sont les suivants :

Postes	Montants associés (en k€)	Emissions en kgCO ₂ e
Assurance, services bancaires, conseil et honoraires	3 176,64	349 430
Logiciels	1 241,13	208 509
Services (imprimerie, publicité, architecture et ingénierie, maintenance multi-technique des bâtiments, gardiennage, nettoyage, sécurité, agence de voyage, autres services aux entreprises)	131,03	22 276
Hébergement et restauration	51,91	16 612
Consommables bureautiques	5,21	4 773
Édition (livres, journaux, revues, etc.)	13,42	3 759
Papier et carton	3,01	2 705
Courrier	8,83	1 148

Les deux premiers postes couvrent donc à eux seuls **85% des émissions** de la société de gestion. Il s'agit des **services bancaires** et des **logiciels**, qui sont tous deux directement nécessaires à l'activité d'EGAMO.

Pour aller plus loin et affiner le bilan sur les principaux postes, il sera nécessaire de travailler directement avec les fournisseurs pour affiner les ratios monétaires qui sont leurs sont appliqués.

2.3. Éléments à prendre en compte lors des prochains exercices

Le **déménagement** d'EGAMO sur le Vyllage en avril 2022 aura des impacts sur plusieurs postes du bilan carbone :

- Déplacement : Modification des trajets domicile travail des collaborateurs
- Energie : passage à un bâtiment mieux isolé
- Immobilisations : les locaux ne seront plus amortis. Pour une surface de bureau équivalente à celle occupée aujourd'hui par EGAMO, il s'agit d'une émission annuelle de 27,5 t CO₂eq par an

Lors du prochain bilan carbone d'EGAMO, une attention particulière devra être apportée à ces postes afin d'évaluer l'impact total du déménagement sur l'empreinte carbone d'EGAMO.

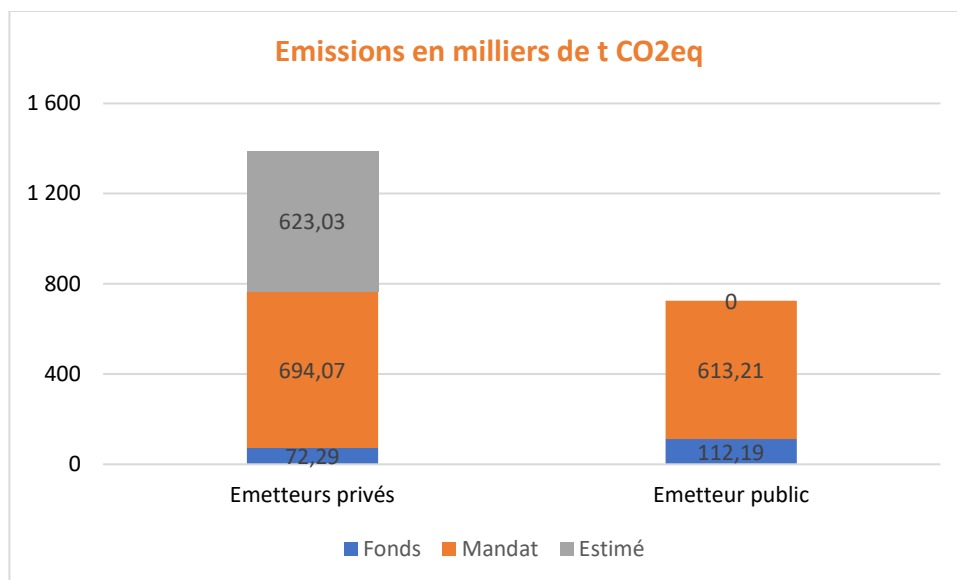


Entrée du nouvel espace Vyllage

2.4. Focus sur le poste investissements

Résultats pour le poste investissement

En appliquant la méthodologie décrite au paragraphe 1.3 du présent document, on obtient les résultats suivants :



Les résultats obtenus pour ce poste seul sont donc près de **1000 fois plus importants** que pour les autres postes réunis. Le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

Type de portefeuille	Emetteurs privés			Emetteurs publics		
	Fonds	Mandats	Total	Fonds	Mandats	Total
Assiette en M €	968,78	7 624,08	8 592,86	582,59	4 626,45	5 209,04
Emissions totales carbone en milliers de tonnes CO2 eq	72,29	694,07	766,37	112,19	613,21	725,40
Assiette non couverte (M€)	1 068,00	5 968,23	7 036,23	0,00	0,00	0,00
Assiette non couverte (%)	52%	44%	45%	0%	0%	0%
Poids carbone assiette non couverte en milliers de tonnes CO2 eq	79,70	543,33	623,03	0,00	0,00	0,00
Emissions totales carbonées en milliers de tonnes CO2 eq	151,99	1 237,40	1 389,39	112,19	613,21	725,40

Pour le périmètre des **émetteurs privés**, les données n'étaient pas disponibles pour 45 % du portefeuille. Il sera important lors des prochains bilans d'améliorer la couverture afin de fiabiliser les mesures qui sont effectuées.

Emissions financées

Le tableau récapitulatif des **émissions financées** par portefeuille est ci-dessous :

Intensité carbone en kg CO ₂ /€ investi	Emetteur public	Emetteur privé
Fonds	192,6	74,6
Mandat	132,5	91,0

Les **émissions financées** (total des émissions en teCO₂ rapportées à 1 M€) sont en moyenne de **139 kg CO₂ / M€ pour les émetteurs publics** et de **89 kg CO₂ / M€ pour les émetteurs privés**. Elles sont supérieures sur les émetteurs publics du fait du double comptage associé à l'utilisation de la métrique « Emissions Production based », relative à l'ensemble des émissions réalisées sur le territoire national (qui incluent une partie des émissions privées).

On note par ailleurs que :

- Les émissions financées des émetteurs publics sont plus importantes au sein des fonds qu'au sein des mandats, ce qui traduit une part moins importante d'investissement dans les émetteurs publics les moins carbo-intensifs dans les fonds : Slovaquie, Irlande, Espagne, Portugal, ...
- Les émissions financées des émetteurs privés sont plus importantes au sein des mandats qu'au sein des fonds, ce qui traduit une part plus importante d'investissement dans les émetteurs privés les plus carbo-intensifs dans les mandats : EDF, ENGIE, Solvay, ENEL, ...

Investissements les plus contributeurs

Le tableau ci-dessous présente le **TOP 10 des investissements les plus contributeurs aux émissions de GES**. Ces émetteurs représentent **58,4% des émissions** calculées pour ce poste, pour un total de **12,7% des investissements**.

Emetteur	Montants investis (€)	Emissions carbone (T CO ₂ eq)
ELECTRICITE DE FRANCE SA	423 838 818	104 168
ENGIE ALLIANCE GIE	103 983 453	76 240
SOLVAY FINANCE	74 322 415	49 674
ENEL FINANCE INTL NV	134 887 968	43 121
ENGIE SA	48 986 620	35 917
FORTUM OYJ	17 750 967	28 199
TOTALENERGIES SE	96 212 465	23 941
ERAMET	26 190 186	22 926
ENBW INTL FINANCE BV	55 571 297	22 019
IMERYSA SA	47 632 948	21 576

Ces résultats sont toutefois à prendre avec prudence en prenant en compte les éléments suivants :

- Périmètre sur lequel est établi ce classement : l'empreinte carbone n'a pu être calculée que pour 55% des montants investis pour les émetteurs privés. Ce tableau ne concerne donc que ces 55% et ne reflète pas la situation dans son entièreté.
- Scope pris en compte dans le calcul : seuls les scopes 1 et 2 ont été pris en compte dans le calcul, ce qui pénalise en particulier le secteur Energie.
- Mesure des émissions et non de l'intensité carbone : l'intensité carbone est un meilleur facteur pour arbitrer sur des décisions d'investissement. A l'euro investi, ENGIE émet 3 fois plus de CO₂e que EDF alors qu'EDF apparait comme le premier émetteur et Engie seulement le sixième dans le tableau ci-dessus.

3. Stratégie climat et plan d'action

3.1. Principe de la stratégie climat de la société de gestion

Sur le **périmètre des investissements**, la **stratégie climat d'EGAMO**³ définit des **objectifs à court, moyen et long terme**, au sein desquels certains concernent la mesure et la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la société de gestion :

- **Objectifs sur un horizon de court terme (2022-2024)**
 - Objectif 4 : Mesurer et évaluer les expositions aux risques environnementaux sur la plus grande part possible des actifs détenus en portefeuille
 - Objectif 5 : Initier un dialogue systématique avec les entreprises qui contribuent de manière significative aux émissions de GES au sein des portefeuilles d'actifs
 - Objectif 6 : Réduire progressivement l'exposition aux producteurs et extracteurs de charbon thermique
 - Objectif 7 : Construire un plan d'actions de réduction des émissions de GES
 - Objectif 8 : Construire un plan d'actions de compensation des émissions de GES résiduelles
 - Objectif 9 : Construire un plan d'actions de contribution à la transition vers une économie bas-Carbone

- **Objectifs sur un horizon de moyen terme (2025-2030)**

Sur un horizon de moyen-terme (2025 - 2030), lorsque les méthodologies seront stabilisées, et que la mesure des expositions environnementales sera suffisamment solide, les objectifs pourraient évoluer de la manière suivante :

 - Supprimer l'exposition aux producteurs et extracteurs de charbon thermique, aux hydrocarbures non conventionnels (investissements dans les entreprises dont plus de 20% de revenus émanent de la vente d'hydrocarbures non conventionnels),
 - Réduire progressivement les expositions aux autres hydrocarbures conventionnels (pétrole, gaz naturel, lignite) prendre en compte les émissions indirectes (scope 3) dans le calcul des émissions de gaz à effet de serre,
 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre (sur les scopes 1 et 2) sur l'ensemble des portefeuilles de 30% d'ici 2030 (par rapport à 2019)

- **Objectifs sur un horizon de long terme (2030-2050)**

Il est prévu de

 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble des portefeuilles, en conformité avec la trajectoire fixée par la SNBC (réduction de 75% minimum d'ici 2050), en fixant des objectifs quantitatifs revus tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050,
 - Être totalement alignés avec l'accord de Paris (limiter le réchauffement « bien en deçà de 2 °C, et en poursuivant l'action menée pour le limiter à 1,5 °C » d'ici 2050).

C'est donc en **alignement avec ces objectifs** qu'a été élaboré ce premier **plan d'action de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble de la société de gestion**.

³ La Stratégie Climat d'EGAMO est une composante de sa Politique environnementale, qui est accessible à l'adresse suivante : www.egamo.fr

3.2. Plan d'action

Le présent plan d'actions inclue des actions à court, moyen et long terme, afin de s'adapter aux échéances et aux capacités à faire de la société de gestion.

Les **actions à court et long terme** sont catégorisées en deux typologies d'actions dans la méthode Bilan Carbone © :

- **Actions immédiates** : actions à court terme, qui permettent de lancer le plan d'actions et motiver les équipes.
- **Actions prioritaires** : actions à court/moyen terme qui permettent de réduire fortement ses émissions.

3.2.1. Actions immédiates

L'intérêt des **actions immédiates** n'est pas la recherche d'une diminution significative des émissions, mais la **sensibilisation** et la **mobilisation des équipes** pour qu'elles puissent s'approprier le sujet.

A titre d'exemple,

Pour le poste Déplacement :

Action : *Accompagner les collaborateurs lors du déménagement afin de minimiser l'impact pour le poste de déplacement Domicile travail*

Cette action a déjà été amorcée, en vue du déménagement au mois d'avril. Elle inclut des communications sur les possibilités d'accès au site, et les places de parking disponibles (par exemple, le Vyllage possède 130 places vélo contre 29 places voiture).

Action : *Maintenir le télétravail*

Cette action vise à poursuivre un télétravail deux jours par semaine afin de limiter les besoins de déplacements des collaborateurs. Comme la précédente, elle a également déjà été mise en place chez EGAMO et doit être poursuivie après le déménagement.

Pour le Poste Immobilisation :

Action : *Mutualiser le matériel informatique (écrans) et passer en flex office dans les nouveaux locaux*

Le matériel informatique représente la majorité des émissions du poste immobilisation en l'absence d'immobilisation sur le bâtiment. Aujourd'hui, EGAMO possède plus de deux écrans par collaborateurs. De plus, un passage à des écrans plus grands pour tous les collaborateurs a été prévu, engendrant un surcroit d'émission de 0,5 t CO2 eq par an.

En compensation, une attention accrue devra être portée sur le nombre d'écran par collaborateur afin de le ramener à deux, et d'employer les possibilités offertes par le télétravail et le flex office afin de diminuer progressivement le nombre d'écran par collaborateur, en relation avec l'augmentation prévue des effectifs.

3.2.2. Actions prioritaires

L'intérêt des **actions prioritaires** est la recherche d'une diminution significative des émissions de gaz à effet de serre. Les actions présentées ici ont été regroupées en deux catégories distinctes :

- Celles qui sont significatives hors activité d'investissement
- Celles qui concernent la réduction des émissions liées aux investissements

Hors activités d'investissement

Le poste le plus significatif est celui des **achats**. Les actions à mener doivent donc cibler prioritairement ce poste. Cela est d'autant plus pertinent à mettre en place que ce poste sera peu affecté par le déménagement d'EGAMO sur le Vyllage et peut donc être amorcé dès maintenant.

A titre d'exemple,

Action : Affiner les calculs des émissions de gaz à effet de serre en instaurant un dialogue avec les fournisseurs pour obtenir leurs facteurs d'émissions pour les principaux postes (services bancaires, logiciels)

Cette action permettra d'identifier plus précisément les leviers à cibler afin de réduire les émissions significativement sur ce poste. Elle participera également à la sensibilisation des fournisseurs sur le sujet.

Sur les investissements

A titre d'exemple,

Action : Fiabiliser les indicateurs calculés en augmentant le périmètre couvert pour les calculs des émissions

La part des émetteurs privés pour lesquels les émissions sont calculées est aujourd'hui trop faible pour constituer un indicateur fiable. La première action doit donc concerner la fiabilisation de cet indicateur, en augmentant le périmètre des émetteurs sur lequel il est calculé.

Action : Mettre en place un suivi des principaux émetteurs contributeurs aux émissions de GES

Une fois ces indicateurs mis en place, il sera nécessaire de piloter les contributions des principaux émetteurs. En particulier, les entreprises dans le top 10 des émetteurs pourront faire l'objet d'une surveillance particulière, dans l'objectif de diminuer de 20% à horizon 2025 la contribution de ces investissements à l'empreinte carbone d'EGAMO.

Action : Réduire les émissions de GES sur le périmètre des fonds gérés par la société de gestion

Si la réduction peut être difficile dans le cas des mandats, elle est un levier plus aisément actionnable dans le cas des fonds gérés par EGAMO. Dans un premier temps, EGAMO se concentrera donc sur cette partie, afin de diminuer les émissions financées de ses activités. En particulier, les fonds ayant des émissions financées plus importantes pour les émetteurs publics que pour les mandats, le premier objectif sera d'obtenir un niveau d'émissions financées comparable entre les deux sphères, ce qui représente une baisse de 30 % soit 37 milliers de tonnes de CO2 eq.

Action : Réduire les émissions de GES sur le périmètre des mandats gérés par la société de gestion

Prendre l'attache de nos mandants pour inscription éventuelle d'objectif de réduction des émissions de GES dans les portefeuilles gérés.

EGAMO

Tour Maine Montparnasse
62-68 rue Jeanne d'Arc
75013 PARIS
+ 33 (0) 1 40 47 48 24
contact@egamo.fr